



## NOTE À L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Inscription restaurant scolaire 2016- 2017

Affaire suivie : par Rosemonde ZEBO JOURDAN

Le Maire-Président de la Caisse des écoles porte à votre connaissance, que les inscriptions et réinscriptions au restaurant scolaire pour la rentrée 2016/2017 s'effectueront selon les dates suivantes du :

**1er au 31 Juillet 2016  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30**

Les tarifs proposés aux parents étant fixés en fonction de leurs revenus, tous les parents doivent donc présenter au moment du paiement un justificatif de revenus (bulletin de salaire, justificatif CAF...).

Les parents des élèves, entrant en petite section de maternelle, en 6<sup>ème</sup>, ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se munir en plus de ces documents, de deux photos d'identité.

Les parents dont les enfants quittent la maternelle pour une école primaire sont priés de se munir d'une photo d'identité récente.

**N.B** : les élèves rentrant en 6<sup>ème</sup>, l'inscription aura lieu en même temps que l'inscription au collège, mais le paiement devra se faire entre le 1er et le 31 juillet dans les bureaux de la Caisse des Ecoles.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des parents, qu'une carte de cantine magnétique est mise à disposition de leurs enfants. Celle-ci est la propriété de la Caisse des Ecoles. Aussi toute carte perdue ou abîmée sera facturée.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Caisse des Ecoles au 05.96.78.08.97

Le Maire, Président de la caisse des écoles vous remercie de votre compréhension et compte sur vous pour respecter ces dispositions.

Le Maire Président

Jean-Claude ECANVIL

LE MAIRE, PRÉSIDENT  
Jean-Claude ECANVIL

